

L'ABSORPTION DE LA NATIONALE VOLKSARMEE DE LA RDA PAR LA BUNDESWEHR

par

Martin KEITEL

Referendar à la Cour de Berlin

A la première heure du 3 octobre 1990, l'Armée Populaire Nationale (Nationale Volksarmee ou NVA) de la République démocratique allemande (RDA) cessa juridiquement d'exister, tout comme l'État dont elle était issue.

Dans le même temps, l'armée de la République Fédérale d'Allemagne, la Bundeswehr, devenait l'héritière de son "ancien ennemi".

Cet article se propose de décrire le mécanisme de cette rencontre atypique, mais non moins décisive, des deux armées allemandes, avec un regard tout particulier sur le sort réservé au personnel et au matériel.

I. L'ARMÉE POPULAIRE NATIONALE

Depuis sa création, en 1956, la NVA était l'armée d'un État communiste, conforme au modèle soviétique, sous le contrôle du "Parti d'unité socialiste" (SED), dont 95% des officiers et 50% des sous-officiers étaient membres. Ainsi, l'idéologie de la lutte des classes sous-tendait ses principales directives. En particulier, on n'avait cessé de développer et d'entretenir "la haine de ceux qui s'opposent à la réalisation de la paix socialiste". On avait inculqué aux militaires de l'Allemagne de l'est une conception de l'ennemi "*mercenaire de l'impérialisme, qu'il porte l'uniforme de la Bundeswehr ou celui d'autres armées impérialistes*".

Dans ces conditions, les règlements militaires, le système des logements des cadres et une surveillance très stricte de l'ensemble des personnels permettaient de

tenir les soldats et leurs familles à l'écart des médias qui ne défendaient pas les thèmes communistes. On empêchait ainsi, et de manière efficace, toute discussion et toute réflexion politique, ce qu'il était toutefois plus difficile de faire pour le reste de la population.

Cette discipline, militaire et idéologique, était renforcée par un haut niveau opérationnel : les unités de la NVA étaient préparées à quitter leurs bases dans un délai allant de 30 minutes à 2 heures en fonction de la nature de l'alerte. Leur disponibilité permanente était fixée à 85%.

L'organisation de la NVA différait aussi fondamentalement de celle de la Bundeswehr. Les structures de commandement y étaient plus hiérarchisées¹ et une étroite spécialisation était la règle chez les officiers. Il n'existait pratiquement pas de corps de sous-officiers de métier et les adjudants, notamment, étaient peu nombreux.

La durée du service militaire obligatoire, institué en 1962, y était de 18 mois.

II. L'ÉBRANLEMENT DES STRUCTURES

Depuis l'investiture du premier gouvernement démocratique de la RDA, en mars 1990, le ministre du Désarmement et de la Défense, M. Eppelmann, s'était employé à réduire la puissance de la NVA et

¹ Le commandant d'un régiment de la NVA disposait d'une liberté d'action identique à celle d'un capitaine commandant une compagnie de la Bundeswehr.

à la transformer en une armée démocratiquement contrôlée.

Après des contacts informels entre les deux armées allemandes et une discussion publique sur leur avenir, plusieurs solutions furent étudiées², en particulier au printemps 1990, époque à laquelle la réunification ne semblait ni évidente, ni imminente.

M. Eppelmann avait l'intention de conserver la NVA même après une réunification des deux États. Dans son esprit, elle constituerait une armée distincte, présente sur le seul territoire de la "future ancienne RDA", en dehors de l'OTAN. Il persistait dans cette opinion, même après le 13 juin 1990, date à laquelle son homologue ouest-allemand, M. Stoltenberg, avait déclaré que *"l'intégralité du territoire allemand réuniifié devait bénéficier de la garantie de protection de l'Alliance atlantique"* et que *"les formations allemandes à l'Est de l'Elbe devaient subir une restructuration en vue d'une nouvelle organisation territoriale d'ensemble"*.

Les officiers de la NVA - dont la plus grande partie demeurait en fonction - étaient, pour leur part, peu disposés à rompre avec le système qui les avait formés. Ils se préparaient seulement à la réunification en épurant leurs dossiers personnels qui leur avaient été confiés à cette fin par leur ministre.

Le 17 août 1990, un groupe de liaison, composé de civils et de militaires du ministère ouest-allemand de la Défense, fut envoyé à Strausberg, près de Berlin, au siège du ministère est-allemand de la Défense.

III. LES DÉCISIONS FONDAMENTALES

L'intention du Gouvernement de Bonn étant de fusionner les deux forces en laissant prédominer la Bundeswehr, il devenait évident que la décision fondamentale était de dissoudre les formations de la NVA et de

restructurer la Bundeswehr, en y intégrant les soldats de l'ex-NVA.

Le Traité de Réunification du 3 août 1990, conclu par les deux Gouvernements et prévoyant l'application de la Constitution et du droit fédéral de la RFA dans les cinq nouveaux Länder de l'Est (États fédérés), précisait, en matière de défense militaire, que *"les soldats de l'ancienne NVA deviendront soldats de la Bundeswehr lorsque prendra effet la réunification"*.

Selon la déclaration conjointe (30 août 1990, Vienne) des gouvernements de chaque Allemagne, intégrée au *"Traité entre les Quatre Puissances et les Deux Allemagnes"* du 12 septembre 1990 (dit *"Traité des Deux plus Quatre"*), l'Allemagne réunifiée s'était engagée à ne pas disposer de forces armées de plus de 370.000 hommes à partir de 1995. Il fallait donc fusionner les deux armées, sans pour autant accroître la puissance militaire (on souhaitait même la réduire), selon la formule "1+1=1".

IV. LE "KOMMANDO OST" DU 3 OCTOBRE 1990 AU 30 JUIN 1991

La veille du 3 octobre 1990, les effectifs de la NVA étaient d'environ 103.000 personnels militaires, dont 32.000 officiers, et 20.000 sous-officiers, dotés d'un équipement et d'un armement modernes, auxquels s'ajoutaient 48.000 personnels civils.

Il y avait 1.500 formations (unités ou services) et près de 2.300 bases, camps et autres emprises domaniales, dispersées sur les 108.000 km² du territoire de la RDA.

Le gouvernement de Bonn décida la dissolution de 519 formations pour le 31 mars 1991 au plus tard et la réduction des effectifs à environ 50.000 hommes.

Pour ce faire, un "Commandement-Est", le "Bundeswehr-Kommando Ost", fut installé à Strausberg le 3 octobre 1990. Directement placé sous les ordres du ministre de la Défense ouest-allemand, il avait sous son commandement l'ensemble des effectifs de la NVA.

Le Lieutenant-général Schönbohm, alors responsable de la programmation auprès du

² Maintenir deux États avec deux armées, dissoudre la NVA, fusionner la NVA avec la Bundeswehr, demeurer dans le Pacte de Varsovie.

ministre ouest-allemand de la défense, fut nommé commandant en chef, assisté d'un major général et d'un chef d'État-major.

Cette structure spécifique, étrangère au mode de commandement en vigueur dans la Bundeswehr, armée dépourvue d'État-major³, était provisoire : elle devait permettre la réorganisation de la Bundeswehr après absorption de la NVA.

Dans un premier temps, 300 fonctionnaires et 1.200 officiers et sous-officiers (ils sont aujourd'hui plus de 4.000) furent mutés de l'Ouest à l'Est et affectés à des postes clés, à raison d'environ 100 par division, répartis en groupements de soutien ou de commandement pour chaque unité de l'ex-NVA.

Une des premières difficultés rencontrées par le général Schönbohm et les officiers de la Bundeswehr fut la différence entre les réalités locales et la conception des responsables de Bonn.

Les directives du ministère, souvent conçues sans consultation du "Kommando Ost", n'étaient pas toujours adaptées à la situation sur le terrain. Aussi, pour éviter d'aggraver des relations déjà difficiles avec les troupes de la NVA et pour permettre l'établissement de rapports de confiance, le général Schönbohm obtint que les ordres, circulaires et autres mesures du ministère seraient transmis par le seul canal du "Kommando Ost". Et, en l'absence de règles ou de précédents applicables, l'esprit d'initiative des officiers présents sur place devait y suppléer.

Pour parvenir rapidement à une certaine cohésion, le général Schönbohm avait obtenu du ministre que le seul uniforme des troupes à l'est (y compris pour les officiers venus de l'Ouest) serait la tenue de combat, car il était impossible de fournir, sans un certain délai, la tenue de service et la tenue de sortie aux 100.000 nouveaux soldats.

Du jour au lendemain, l'uniforme de la NVA disparaissait et la distinction entre soldats de l'est et de l'ouest n'était donc plus possible.

Une autre mission délicate du "Kommando Ost" fut la liaison avec les unités de l'armée soviétique en stationnement sur le territoire et le soutien de leur départ. Le "Traité des Deux plus Quatre" prévoyait en effet que le départ des forces soviétiques s'effectuerait avant la fin de l'année 1994 et que le territoire de l'ancienne RDA ne pourrait intégrer l'OTAN avant cette échéance⁴. Ainsi, les effectifs de la Bundeswehr à l'Est de l'Elbe n'étaient pas (et ne sont toujours pas) sous commandement de l'Alliance atlantique, ce qui évitait à l'armée soviétique de voir ses frères d'armes mutés en soldats de l'OTAN du jour au lendemain.

Toujours est-il que le groupe des forces soviétiques, confronté à la naissance et au développement de l'économie de marché devant ses casernes, connut une multitude de problèmes, allant des désertions, de la vente d'armes et de matériel pour obtenir des Deutsche Marks, aux incertitudes quant au retour en URSS et aux actes de vandalisme ou de violence contre ses installations et son personnel. Dans un tel contexte, les contacts entre commandement soviétique et commandement allemand furent souvent difficiles.

V. LA NOUVELLE STRUCTURE À IMPLANTER

L'objectif de l'adaptation aux structures de la Bundeswehr après 1994 passait par la mise en place, à Postdam, d'un "Korps und Territorialkommando Ost" (Commandement mixte d'un des trois corps de l'armée de terre de la région militaire Est), à partir du 1er juillet 1991 avec, notamment, deux divisions à Leipzig et à Neubrandenburg. Il fallait également mettre en place la 5ème division de l'armée de l'air (d'abord à Strausberg, plus tard à Berlin) et le MarineKommando à Rostock.

Outre la création ou le maintien d'unités dans les nouveaux Länder, la conception ministérielle de la répartition des unités prévoyait le transfert d'Ouest en Est, entre 1997 et l'an 2000, d'un nombre considérable d'institutions diverses, dont,

³ Les inspecteurs des armées et de la marine n'ont pas le pouvoir de commandement. Ce pouvoir est dans les mains du ministre (art. 65a de la Constitution).

⁴ "Il n'y aura pas, sur le territoire allemand, de troupes de l'OTAN avant le départ des soldats de la CEI, à l'exception des forces françaises, britanniques et américaines concentrées à Berlin" (articles 4 al. 1 et 5 al. 1).

par exemple, l'École des officiers (terre), l'Office de la marine et le musée de l'armée de l'air ainsi que des formations existantes, en particulier des escadrons de chasse, de transport et de missiles antiaériens et la flottille des vedettes rapides. Un effort est entrepris pour que les garnisons soient réparties de façon homogène entre le Baltique et la frontière tchèque, s'étendant à l'Est jusqu'à l'Oder.

VI. LE PERSONNEL

6.1. Les effectifs

S'agissant du personnel, il fut décidé de ne conserver que 58.000 militaires (soit 18% des effectifs de la Bundeswehr) et 11.000 civils de l'ancienne NVA.

Un des derniers différends entre M. Stoltenberg et son homologue sortant avait porté sur la question de la destitution des généraux de l'ex-NVA, que M. Eppelmann accepta après de longues tergiversations.

Le principe du service public dans sa conception occidentale, c'est-à-dire celui du loyalisme à l'ordre démocratique et libéral qui a, notamment, pour conséquence l'incompatibilité d'activités politiques au sein d'un parti avec l'exercice de fonctions militaires, s'appliquait désormais de façon absolue à tous les militaires, y compris pour les officiers.

Dans ces conditions, beaucoup d'officiers généraux, politiquement marqués et de militaires de carrière âgés de plus de 55 ans furent renvoyés dès le 2 octobre 1990. Utiles pour leurs connaissances de la NVA, certains servirent par la suite en tant que conseillers civils auprès des nouvelles autorités de la Bundeswehr.

Les 6.000 hommes des Grenztruppen (gardes-frontières), non intégrés à la NVA, furent démilitarisés et devinrent des employés civils chargés de démanteler les dispositifs de sécurité de la frontière inter-allemande, notamment de relever les mines.

Le principe de l'intégration des soldats de la NVA dans la Bundeswehr était soumis à certaines restrictions par le Traité de Réunification :

- seuls les appelés pouvaient immédiatement devenir "soldats de la Bundeswehr" de plein droit ;

- les droits et obligations de service des engagés et des militaires de carrière de la NVA étaient suspendus à partir du jour de la réunification. S'il ne bénéficiait pas d'une décision de réintégration, le militaire était rendu à la vie civile six mois plus tard (délai porté à neuf mois pour les militaires âgés de 50 ans ou plus), durée pendant laquelle il recevait un traitement d'attente de 70% de la dernière solde. Avant la fin de l'année, 20.000 choisirent de quitter leurs fonctions en profitant des dispositions antérieures à la réunification et qui accordaient des primes ou retraites anticipées à ceux qui demandaient leur renvoi.

Toutefois, cela ne fut pas le cas le plus fréquent car, en fonction de leur appartenance à des formations, unités ou services dont le ministre déciderait le maintien ou l'intégration dans la Bundeswehr, les militaires de carrière et les engagés deviendraient militaires de carrière avec, dans un premier temps, un statut particulier.

Conformément à ce statut, le renvoi était soit possible sur simple demande du militaire, soit obligatoire dans certains cas (violation des droits de l'homme, inaptitude, manque de qualification et absence d'un poste approprié).

Le ministère déterminait le grade provisoire des militaires maintenus en service selon des critères analogues à ceux de la Bundeswehr (formation, fonction, ancienneté, appartenance aux catégories de grade, etc).

Au mois de janvier 1991, la composante "Est" de la Bundeswehr comprenait 70.000 hommes, dont 10.500 officiers et 19.000 sous-officiers. Dans les trois mois précédents, plus de 21.000 officiers (pour la plupart des officiers supérieurs) avaient quitté leurs fonctions, malgré des perspectives d'emploi très limitées sur le marché du travail.

Les hommes ainsi maintenus en service formaient un vivier dont les responsables de Bonn supposaient la capacité d'adaptation aux besoins de la Bundeswehr et le loyalisme envers la RFA.

Dans un deuxième temps, les militaires désirant être maintenus en fonction, eurent la faculté de demander un engagement de deux ans. Un tel engagement, conçu comme une période probatoire avant tout renouvellement de contrat pour une durée plus longue, voire pour l'accès au statut de carrière, fut accordé jusqu'à l'été 1991 à quelques 18.000 soldats, dont 6.000 officiers et 11.200 sous-officiers. Leur grade fut définitivement fixé et ils devinrent "soldats de la Bundeswehr" avec le même statut que ceux qui l'étaient avant la réunification.

Enfin, ces engagés à deux ans furent invités à poser leur candidature en vue d'un nouvel engagement, d'une durée plus longue, à partir du 1er octobre 1991. Cette procédure exigeait l'appréciation de tous les candidats par leurs supérieurs. Les applications furent nombreuses et 3.200 des 5.600 officiers qui la demandèrent, tout comme 7.650 des 9.200 sous-officiers, finirent par obtenir leur intégration définitive dans la Bundeswehr.

Il est à retenir que ces restructurations, notamment les renvois en masse, n'étaient possibles que dans les conditions particulières des premiers mois après la réunification.

Par ailleurs, le très faible nombre de recours en justice contre les décisions en matière de politique du personnel montre, outre une méconnaissance des voies de recours juridictionnels, l'absence totale d'esprit de contestation parmi les anciens de la NVA.

6.2. Les activités antérieures

L'activité au sein de la Stasi (Ministerium für Staatssicherheit - Ministère de la sécurité de l'État) ou d'autres services secrets entraînait obligatoirement le renvoi du militaire. C'est ainsi que les unités de la Stasi qui portaient l'uniforme de la NVA (le Régiment de Garde Félix Djerjinski et les bataillons chargés de la vérification des passeports à la frontière inter-allemande) furent dissoutes les premières.

Le cas des militaires qui s'étaient engagés à travailler clandestinement dans le cadre de leur unité pour le compte de la Stasi, s'est avéré plus délicat. Afin de s'engager dans la Bundeswehr, le militaire de l'ex-NVA devait déclarer s'il avait eu des rapports avec la

Stasi. Ses déclarations étaient ensuite vérifiées par le responsable du gouvernement fédéral pour les dossiers Stasi, qui avaient récupéré la plupart des dossiers constitués par ce service secret. Sur ces bases, il y eut 20% de refus pour les officiers.

Depuis la fin de 1992, la procédure de vérification des dossiers est devenue plus efficace et plus rapide : des documents auparavant inconnus ont été révélés, entraînant même la destitution de nombreux soldats qui avaient déjà passé avec succès la première procédure de vérification. Selon les textes, en effet, tout rapport non déclaré avec la Stasi est cause réelle et sérieuse de radiation de la Bundeswehr.

Mais l'application de ces textes est difficile : d'une part, les situations ne peuvent pas être classées selon un simple schéma manichéen ; d'autre part, force est d'admettre que des contacts étaient inévitables, dans certaines fonctions (renseignements militaires). De ce fait, certaines décisions d'éviction paraissent donc assez difficilement justifiables. Le fait est d'autant plus déplorable que, par ce biais, la Stasi parvient, *post mortem*, à perturber le fonctionnement de la Bundeswehr.

6.3. Les soldes

Depuis juillet 1991, les dispositions fédérales relatives à la solde sont en vigueur, fixant la grille des rémunérations à l'Est à un pourcentage du traitement à l'Ouest (comme c'est le cas pour l'ensemble de la fonction publique à l'Est) ⁵.

Mais des inégalités demeurent et deviennent de plus en plus perceptibles. Les fonctionnaires et soldats envoyés de l'Ouest bénéficient de leur niveau de traitement au tarif "Ouest" et, sauf mutation définitive à l'Est, d'une prime de mobilité substantielle, bien qu'ils se trouvent aux côtés de leurs camarades soldés à 80%.

6.4. Les retraites

La distinction entre Est et Ouest est également sensible en matière de retraites :

⁵ Depuis le 1er juillet 1993, ce taux est de 80 %.

selon les dispositions en vigueur, les années de service dans la NVA ne comptent pour la retraite que sous un régime particulier, infiniment moins favorable, réduisant les droits des intéressés par rapport à ceux de leurs camarades de la Bundeswehr. Cette question deviendra rapidement préoccupante dans la mesure où les intéressés supportent de plus en plus mal cette discrimination.

Le Bundeswehrverband (association syndicale des militaires d'active et de réserve) s'efforce actuellement d'obtenir l'abrogation des distinctions en matière de solde et de pensions, nuisibles à la cohésion de l'armée.

VII. LE MATÉRIEL

7.1. La situation initiale

Le Commandement Est eut aussi à régler le problème du matériel de l'ancienne NVA. Il fallut établir un inventaire des matériels en service, puis une classification de ceux-ci selon l'utilisation postérieure envisagée. Les matériels en service et les stocks furent ainsi classés en trois catégories :

- première catégorie : matériel dont l'utilisation définitive ou temporaire pour les besoins de la Bundeswehr était possible (17% du total) ;

- deuxième catégorie : matériel dont l'utilisation devait être soumise à une décision ultérieure (3%) ;

- troisième catégorie : matériel inutilisable par la Bundeswehr, à détruire, à céder ou à vendre le plus rapidement possible (80%).

L'importance de la troisième catégorie s'explique par l'incompatibilité des systèmes d'armes et des standards (notamment des normes de sécurité) de la NVA avec ceux de la Bundeswehr, mais aussi par les problèmes logistiques et ceux liés à la faible rentabilité qui auraient résulté de leur prise en charge. Elle comprenait, entre autre, 59.000 camions et autres véhicules utilitaires, 2.337 chars d'assaut, 5.980 véhicules blindés, 1,2 million d'armes individuelles, près de 295.000 tonnes de munitions, des effets et des équipements divers pour 600.000 hommes.

7.2. L'élimination des surplus

Le Commandement Est, chargé de se débarrasser le plus rapidement possible du matériel inutilisable, de réduire les effectifs et tenu par la loi de mettre hors service les barrières électriques à haute tension qui avaient assuré la sécurité des dépôts de matériel au temps de la RDA, se voyait contraint à employer une partie importante de ses effectifs à des tâches de gardiennage et de surveillance. La dissolution d'unités devenait même impossible avant la concentration de leurs armes et de leur matériel dans les 55 dépôt centraux créés à cet effet.

Les décisions, souvent politiques, sur le sort et l'utilisation du matériel, notamment des 479 avions et hélicoptères ainsi que des armes lourdes, étaient difficiles à prendre. En attendant, il fallait empêcher, par un effort considérable, la dégradation du matériel.

Plus de 10.000 armes (dont quelques missiles SS 23), entrant dans le champ d'application du Traité sur les forces conventionnelles en Europe de novembre 1990, figuraient dans l'arsenal de l'ancienne NVA. Leur destruction a été estimée prioritaire et elle s'effectuera jusqu'en novembre 1995 sous l'autorité du Bundesamt für Wehrtechnik und Beschaffung par les soins d'entreprises privées.

Une partie des autres matériels de la troisième catégorie a été offerte en priorité aux services du Gouvernement fédéral ainsi qu'aux nouveaux et anciens Länder. Le reste a été mis à la disposition d'États alliés ou amis (notamment, dans le cadre du soutien à la guerre du Golfe).

Enfin, certains biens d'équipement (dont 30.000 véhicules) non militaires ont pu être employés pour l'aide à des pays du Tiers Monde ou ont été donnés à la Croix-Rouge ou à d'autres organisations humanitaires.

Le reliquat du matériel a été confié à deux sociétés privées à participation majoritaire de l'État en vue d'être vendu ou détruit. Le recours à des sociétés privées, compte tenu de la complexité des procédures de vente résultant de la législation en matière d'exportation d'armes et des contraintes

fixées par les textes relatifs à la protection de l'environnement et au traitement des déchets dangereux dans le cadre de destruction d'armes particulières, a ainsi permis à la Bundeswehr de se consacrer à d'autres tâches.

7.3. Les problèmes financiers

Le problème de la liquidation du matériel constitua une charge importante pour les crédits de la défense. Le ministère a estimé le seul coût de la destruction des systèmes concernés par le Traité sur les forces à plus de 100 millions de DM. Le coût moyen de la destruction des munitions est de 5.000 DM par tonne (variant entre 1.500 et 15.000 DM). Or, le marché pour les biens d'équipements militaires ne permet pas de réaliser un tel bénéfice suffisant à couvrir ces dépenses : ainsi, la vente de 19.000 véhicules utilitaires n'a rapporté que 30 millions de DM.

Le bilan financier est encore moins favorable si on considère les frais de reconstruction ou de rénovation des infrastructures de l'ancienne NVA. Selon les normes occidentales, la plupart des casernes étaient inutilisables (certaines ne disposaient même pas de douches !). Dans ces conditions, la priorité absolue a été donnée à la réalisation d'un minimum d'infrastructures sanitaires et ceci au détriment de l'activité de construction à l'Ouest. Malgré cet effort, les sommes engagées en 1991 (548 millions de DM), 1992 (1.086 MDM) et 1993 (905 MDM) n'ont permis que de pallier les besoins les plus urgents. Ces sommes ne représentent qu'une fraction de 16 milliards de DM estimés nécessaires pour la remise en état.

Loin d'être achevée sur tous les plans, la réunification de l'Allemagne est plus ou moins réussie en matière militaire.

Profitant de l'avantage d'une organisation hiérarchisée et centralisée, des moyens financiers de l'État fédéral et de son dispositif législatif, le "Commandement Est" a pu mener à bien sa tâche et en arriver, dans la mesure du possible, à maintenir opérationnelle la Bundeswehr.

Le secteur privé et le service public civil n'ont pas atteint ce résultat avec la même efficacité.

Les 100.000 jeunes hommes en provenance des nouveaux Länder qui, de 1991 à 1993, ont déjà été appelés à servir, souvent dans des garnisons à l'Ouest du pays, ont vécu le service militaire obligatoire comme un élément de la réunification sociale, et l'ancien Président fédéral Richard von Weizsäcker pouvait à juste titre estimer que "*l'unité des forces armées promeut l'unité des allemands*".

Le gouvernement fédéral semble avoir ainsi reconnu l'importance et l'exemplarité de l'unité militaire qui devrait servir d'exemple aux autres secteurs.

Mais, quatre ans après la réunification, le zèle d'intégration a diminué. Il reste beaucoup à faire, notamment pour le personnel de carrière, qui souffre des attitudes parfois mesquines de Bonn. Ce sont avant tout les réductions des crédits de la défense et, notamment, celles du collectif budgétaire de février 1994, qui posent des problèmes graves à l'accomplissement des missions de la Bundeswehr. La poursuite coûteuse de l'intégration et de la reconstruction à l'Est ne pourra pas prendre son développement au rythme prévu et nécessaire.

M.K.

Bibliographie conseillée

- Bundeswehr - Streitkräfte der Einheit Drei Jahre Bundeswehr in den neuen Bundesländern, publié en octobre 1993 par le ministre fédéral de la défense.
- Dau, Streitkräfte in einem vereinten Deutschland, in : *Neue Zeitschrift für Wehrrecht*, année 1990, p. 221-235.
- v. Kirchbach/Meyers/Vogt, *Abenteuer Einheit - Zum Aufbau der Bundeswehr in den neuen Ländern*, ed. Report, Francfort 1992.
- v. Scheven, *Der Beitrag der Bundeswehr zur deutschen Einheit*, discours prononcé en mars 1993 devant la Gesellschaft für Wehrtechnik (non publié).
- Schönbohm, *Zwei Armeen und ein Vaterland - Das Ende der NVA*, ed. Siedler, Berlin, 1992.
- Simon, Das Material der NVA und seine Verwertung, in : *Bundeswehrverwaltung*, Jahr 1993, p. 101-108.